

Lettre d'information N°1 • Janvier 2025

PROJET AGRIVOLTAÏQUE PÉRIGORD NONTRONNAIS

Communes de Nontron, Sceau-Saint-Angel, Saint-Martial-de-Valette et Saint-Pardoux-la-Rivière



En ce mois de janvier 2025, l'équipe projet a organisé un porte-à-porte pour venir à la rencontre des riverains les plus proches des parcelles concernées.

L'objectif ? Vous informer de façon privilégiée et se mettre à l'écoute de vos questions et attentes vis-à-vis du projet.

Que vous ayez une nouvelle question suite à nos échanges, ou que vous nous ayez manqués lors de notre passage, n'hésitez pas à nous contacter via la rubrique "Poser une question" sur le blog projet en scannant le QR code ci-contre ou en tapant l'adresse : <https://blogvaleco.com/perigordnontronnais/>

Blog projet



Le projet de centrale agrivoltaïque du Périgord Nontronais, situé sur les communes de Nontron, Sceau-Saint-Angel, Saint-Martial-de-Valette et Saint-Pardoux-la-Rivière est le fruit d'une co-conception entre notre collectif de 5 exploitants agricoles, des bureaux d'études spécialisés et la société Valeco qui apporte son expertise technique.

Ce projet agrivoltaïque s'inscrit dans une double logique de transition, à la fois agricole et énergétique.

Né d'une volonté commune de développer nos activités respectives sur un modèle vertueux préservant les prairies, ce projet permettra de produire à la fois de la viande bovine et une électricité locale et décarbonée.

Avec l'ensemble des parties prenantes, nous avons à cœur de prolonger cette dynamique collective en informant et associant les habitants et les élus pour définir un projet de territoire.

Bien que les études qui permettront d'aboutir à la définition de l'implantation exacte des panneaux ne soient pas encore finalisées, vous trouverez dans ces pages une description d'ensemble du projet et de ses objectifs.

Nous vous souhaitons bonne lecture !

L'équipe projet

CHIFFRES-CLÉS



Un collectif de **5**
exploitations
agricoles



Elevage
bovin et
fourrage



60 MWc
Puissance estimée
de la centrale soit
l'équivalent de la
consommation de
17 000 foyers
(chauffage et eau
compris)



9 îlots
étudiés



Pour un objectif de
15ha par exploitation

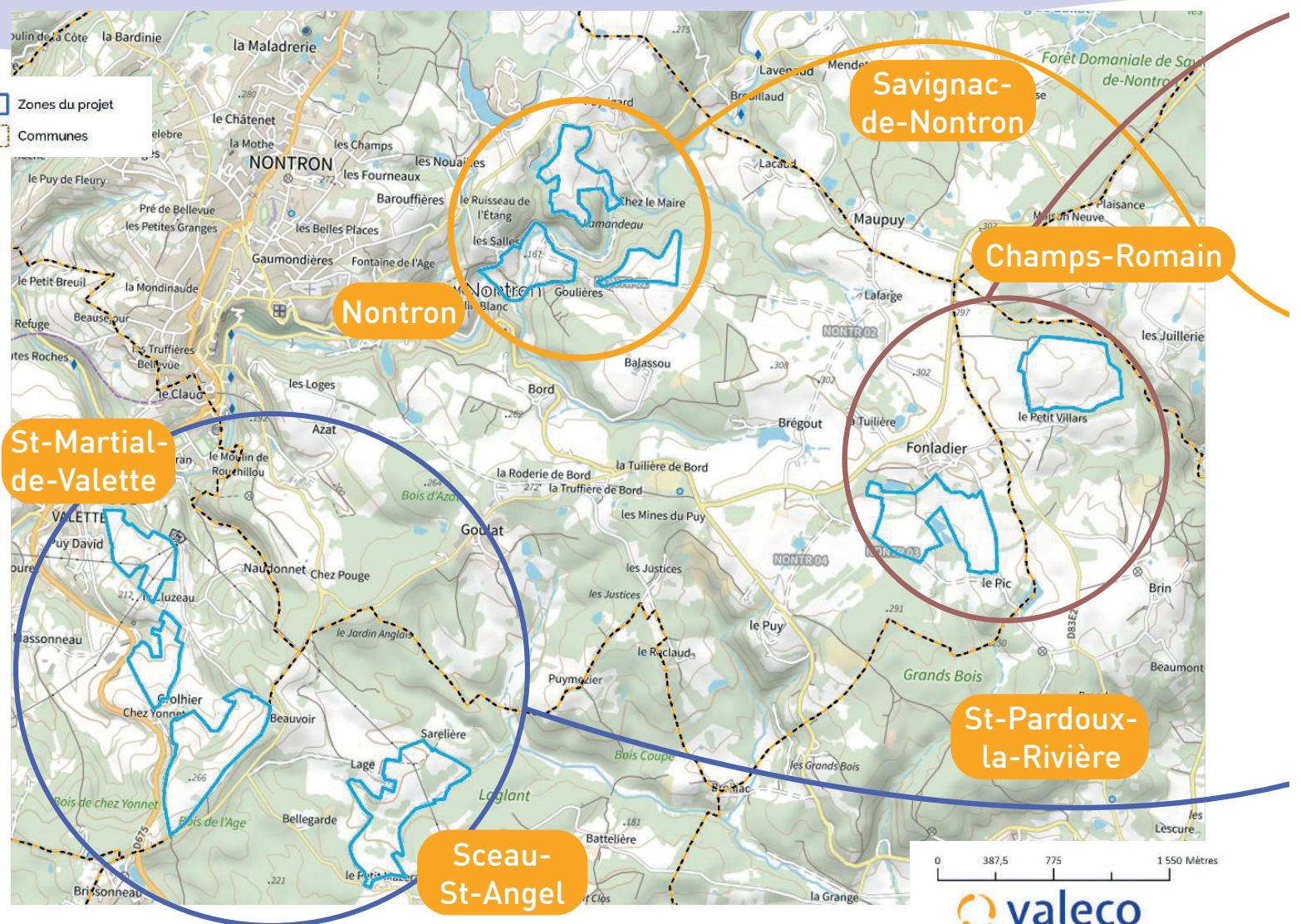


Une densité
de panneaux
inférieure à 40%

 **valeco**
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES



LOCALISATION DES PARCELLES MISES À L'ÉTUDE



AGRIVOLTAÏSME : DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'agrivoltaïsme se réfère à la synergie entre une production agricole et une production d'énergie photovoltaïque, coexistant sur une même emprise foncière. Le projet permettra donc de répondre aux enjeux de l'agriculture et aux forts besoins en EnR en contribuant à :

- Pérenniser les exploitations agricoles en élevage bovin ;
- Augmenter le bien-être animal ;
- Produire de l'électricité propre sans subvention ;
- Promouvoir une dynamique collective de transition agricole et énergétique ;
- Assurer des retombées économiques pour le territoire.

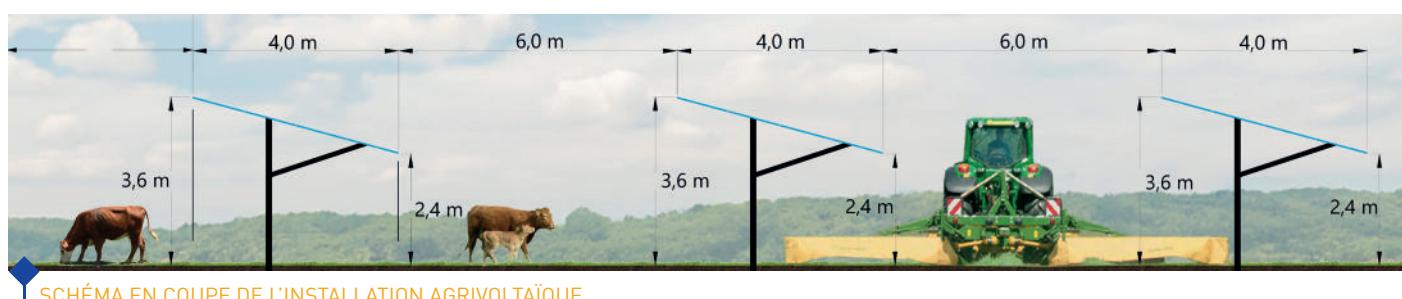
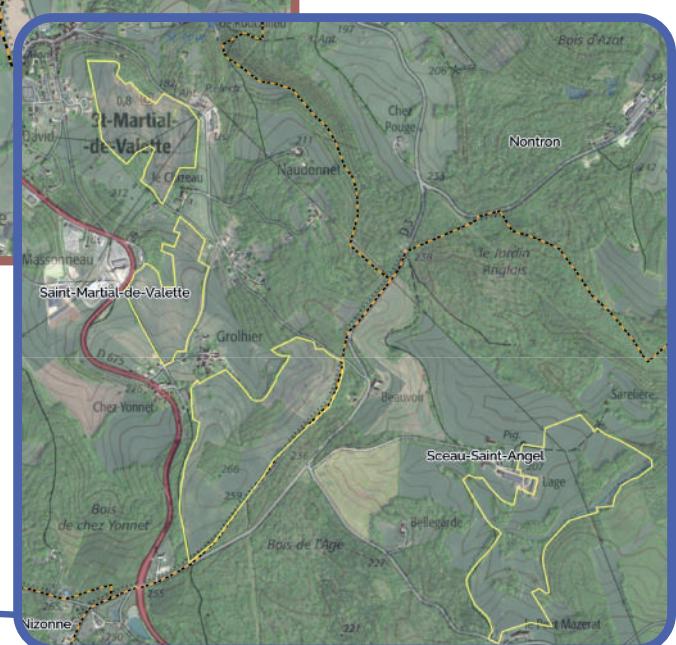
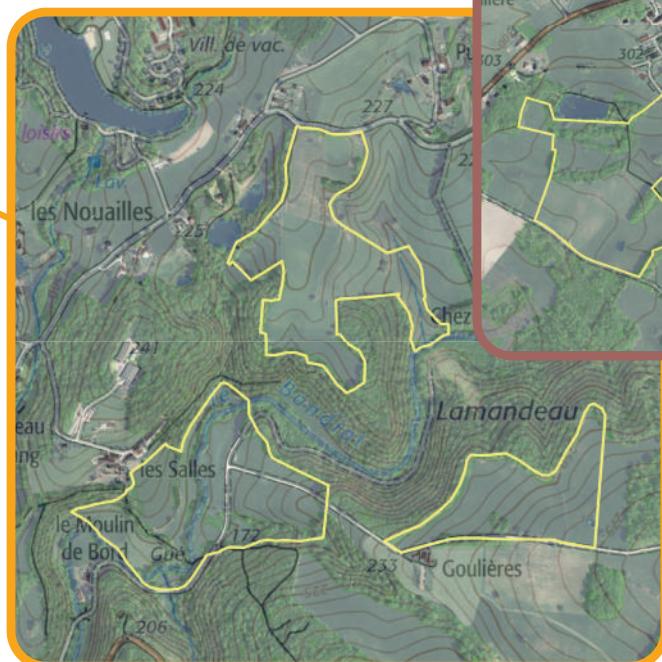
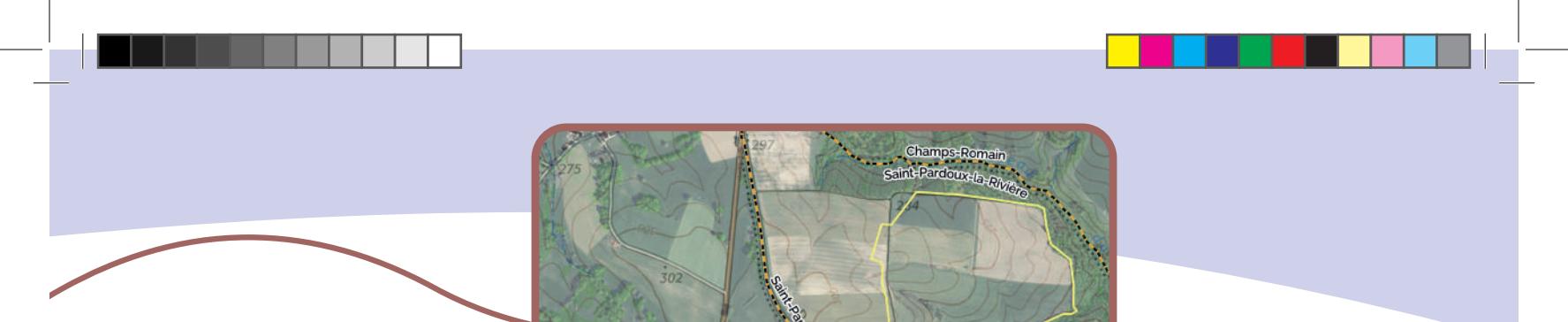


SCHÉMA EN COUPE DE L'INSTALLATION AGRIVOLTAÏQUE



DES EXPERTISES INDÉPENDANTES POUR DÉFINIR LE PROJET

Le développement d'un projet agrivoltaïque est encadré réglementairement. Avant tout projet, des **études environnementales, paysagères et agricoles** sont réalisées par des bureaux d'études indépendants. Ces études permettent de concevoir un projet au service de l'agriculteur et limitant les impacts environnementaux et paysagers.

L'étude d'impact sur l'environnement concerne : le milieu naturel, le milieu humain, le milieu physique, le paysage et le patrimoine.

Deux grandes étapes la composent :

- **L'état initial** : Inventaires de l'environnement présent sur le site et ses environs afin d'identifier finement et de déterminer la sensibilité des espèces animales et végétales ainsi que de leurs habitats.
 - **Impact et mesures** : Analyse des impacts potentiels que pourrait induire le projet sur l'environnement. Application de la séquence ERC pour le choix de la variante finale : Éviter les impacts, les Réduire lorsqu'ils sont inévitables, et Compenser les impacts résiduels.

Etude d'impact environnemental et volet naturel **Indigo**



Etude d'accompagnement et Etude préalable agricole **Solagro**



Communication/concertation : **TAUT**





DES ÉTAPES PASSÉES ET D'AUTRES À VENIR

2024

- › Lancement des études
- › Comité de suivi trimestriel avec les élus
- › Réception des premiers résultats et début de la réflexion de l'implantation en concertation avec les exploitants

2025

en cours

- › Réception de l'état initial des études
- › Dimensionnement de la centrale et finalisation des études
- › Dépôt du permis de construire et début de la période d'instruction

2026

- › Passage en CDPENAF
- › Enquête publique

2027

- › Décision du préfet

2029
2030

- › Construction du projet

UN PROJET QUI CRÉE DE LA VALEUR ET PROFITE AU TERRITOIRE

- › En plus de la production d'une électricité propre, sûre et renouvelable contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, le solaire est source de retombées économiques pour le territoire. En effet, ce projet engendrera des **retombées fiscales pour les collectivités locales**, qui seront réparties entre les communes de Nontron, Sceau-Saint-Angel, Saint-Martial-de-Valette et Saint-Pardoux-la-Rivière, la communauté de communes du Périgord Nontronnais et le département de la Dordogne.
- › Cette production d'énergie aura également un impact significatif sur l'activité locale et l'emploi. En effet, la création d'une centrale solaire nécessite le **recours à de multiples entreprises locales** (TPE, PME et ETI) pour les travaux de terrassement, d'installation, de raccordement qui dynamisent l'activité locale.
- › Enfin, le souhait de faire également bénéficier directement les riverains a fait naître l'idée d'installer un **système d'autoconsommation collective** sur le projet. Celui-ci permettrait d'utiliser la production du projet pour alimenter directement les riverains et donc de leur faire réaliser des économies d'électricité. Cette mesure est en cours de réflexion avec les communes.

QUI
SOMMES
NOUS ?

Filiale française d'EnBW, l'un des plus grands énergéticiens en Allemagne et en Europe, VALECO est spécialisée dans le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de projets EnR. Basée à Montpellier depuis près de 30 ans, la société, qui emploie 330 personnes dans les secteurs de l'énergie éolienne et photovoltaïque, est présente sur toute la chaîne de valeur en France : de l'identification de sites propices à la vente d'électricité renouvelable.

Fin décembre 2024, VALECO comptabilise une puissance installée de 900 MW (dont 637MW en éolien et 263MWc en solaire) soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique de près de 780 000 personnes.

CONTACT

Vous avez des questions sur le projet ?

Maëlys MONJOIN • Référente développement solaire
maelysmonjoin@groupevaleco.com

<https://blogvaleco.com/perigordnontronnais/>

Blog projet



 **valeco**
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES
groupevaleco.com